



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/17-750-1040 du 04/09/2017

**IFSE DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE - MODIFICATION DU MONTANT VERSE A L'OCCASION
D'UNE PROMOTION DE GRADE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les : AAE (attachés d'administration de l'Etat), SAENES (secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur), ADJAENES (adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur)

Dossier suivi par : Mme MISERY, chef du bureau 3.01 - 04 42 91 72 28 - Pour les AAE, gestionnaire : Mme CORDERO tél. 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr - Pour les SAENES, gestionnaires : Mme SILVE (de A à H) tél. 04 42 91 72 29 - veronique.silve@ac-aix-marseille.fr, Mme CORTI (de I à Z) tél. 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr - Tél. secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Après avis favorable du Comité Technique Académique en sa séance du 21 mars 2017, le montant versé à l'occasion d'une promotion de grade dans les corps de la filière administrative (AAE-SAENES-ADJAENES) sera le suivant à compter de la campagne 2017 :

- AAE : 600 euros
- SAENES : 350 euros
- ADJAENES : 150 euros

Le montant sera attribué en seul versement forfaitaire à l'ensemble des lauréats promus que ce soit par examen professionnel ou tableau d'avancement.

Le montant versé mensuellement au titre de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) n'est ainsi pas modifié.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille